

PRESTATIONS AUX PERSONNES QUI REFUSENT UN
EMPLOI À UNE USINE EN GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le ministre du Travail serait-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet de l'usine de la *Canadian Forest Industries Limited* présentement en grève relativement aux plaintes portant que les personnes qui refusent d'accepter un emploi à cette usine pourraient perdre leurs prestations d'assurance-chômage. Est-ce là, de fait, la situation?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): La réponse, monsieur l'Orateur, est non. L'alinéa a) du paragraphe (2) de l'article 59 de la loi sur l'assurance-chômage prévoit que l'emploi qui découle d'un arrêt de travail attribuable à un différend de travail ne constitue pas un emploi convenable. En conséquence, le réclamant peut refuser un tel emploi sans perdre ses prestations.

QUESTIONS OUVRIÈRES

EMBAUCHAGE D'AUTRES TRAVAILLEURS DANS LA
FONCTION PUBLIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Permettez-moi de poser une question au ministre du Travail. Pourrait-il dire à la Chambre quelles dispositions il prend en vue de donner suite à la ligne de conduite tendant à aider les travailleurs âgés à obtenir de l'emploi au sein de la fonction publique proprement dite?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Je serai heureux de m'enquérir de ce que fait le ministère du Travail en vue d'inciter les autres ministères de l'État à agir ainsi. Je sais qu'à l'égard de tous les aspects de notre programme relatif à l'emploi, nous exhortons le gouvernement en tant qu'employeur à suivre cette consigne.

M. Grafftey: Une question supplémentaire. Le ministre du Travail sait-il que la Commission des pénitenciers a refusé d'étudier les demandes d'emploi présentées par des particuliers de plus de 45 ans, si ce n'est pour les postes de gardiens? Le ministre adressera-t-il de sévères remontrances au Commissaire des pénitenciers et à la Commission du service civil au sujet de cette injustice? Je pose cette question...

Des voix: Règlement!

M. Grafftey: ...car j'ai à...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je demanderais à l'honorable député de se rasseoir. Je me

permettrai de lui faire remarquer qu'il fait une déclaration, ce qui n'est pas poser une question.

M. Grafftey: J'aimerais demander au ministre du Travail, compte tenu de l'irrégularité que j'ai signalée, s'il adressera les plus fortes représentations possibles au ministre de la Justice et à la Commission du service civil? Je mentionne les deux services, car je crois savoir que le bureau du commissaire des pénitenciers est indépendant de la Commission du service civil en ce qui concerne l'embauche.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, si les faits exposés par mon honorable ami sont exacts, je me ferai un plaisir d'intervenir auprès de mes collègues.

M. Grafftey: J'en appelle au Règlement. Le ministre dit: «si les faits sont exacts». Je les crois exacts. Puisque c'est bien le cas, puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Affaires des anciens combattants? Un programme qui établit une distinction injuste à l'endroit des personnes âgées de 45 ans et plus abolit complètement les effets de...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député reprend la même forme de déclaration. S'il désire poser une question, il peut le faire, mais je crois que l'honorable député ne devrait pas faire une déclaration, à moins de posséder des preuves absolues.

LES TRANSPORTS

PRÉTENDUE SUPPRESSION DE LA SUBVENTION DE
JONCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Il semble y avoir beaucoup de confusion concernant la subvention de jonction. Apparemment, les chemins de fer ont averti certains expéditeurs que la subvention a pris fin. Si tel est le cas, j'aimerais savoir à quoi serviront les millions de dollars qui ont été inscrits à ce titre dans les prévisions budgétaires de cette année? En outre, quand a-t-on pris des mesures pour mettre un terme officiellement aux subventions?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, même si la question n'est peut-être pas vraiment recevable à l'appel de l'ordre du jour, je répondrai que la subvention de jonction a été établie par le Parlement qui seul a l'autorité de la modifier. J'espère pouvoir un jour présenter à ce sujet une mesure dont la Chambre n'a pas encore été saisie.